

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du 03 juin 2021 à 18h00

COMPTE RENDU DE REUNION

Présents : 14 Éric TERUEL, Sébastien PONCET, Marie-Christine VOHL, Thierry MOISAN, Georges GROS, Jean-Jacques RIGOLLET, Michel LEJEUNE, Yannick OLLIVIER, André MAILLET, Virginie BERTOUX, Delphine MARTIN, Laëtitia CHARREL, Amandine DEPIERRE, Caroline REYNAUD-MARTINS

Pouvoirs : 1 Joanny VEDRINE à Amandine DEPIERRE

Secrétaire de séance : Caroline REYNAUD-MARTINS

1 – APPROBATION COMPTE RENDU DU 13 AVRIL 2021

Le compte-rendu de réunion est approuvé à l'unanimité.

2 – ISERE NORD GRANULATS

A – Avis enquête publique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la Société Isère Nord Granulats de renouveler et d'étendre l'exploitation d'une carrière au lieu-dit « La Loimpe » sur la commune de Porcieu-Amblagnieu. Le Conseil Municipal était appelé à formuler un avis motivé sur le dossier.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au renouvellement et extension de cette carrière.

La délibération est approuvée à 15 voix pour.

B – Autorisation de défrichement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a le devoir en tant que propriétaire de la parcelle A69 d'autoriser la Société Isère Nord Granulats à porter une demande d'autorisation de défrichement pour une surface totale à défricher de 1850 m².

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

La délibération est approuvée à 15 voix pour.

3 – LIGNES DIRECTRICES DE GESTION ET PROMOTION INTERNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2021 toutes les collectivités territoriales quelle que soit leur taille doivent définir leurs LDG (Lignes Directrices de Gestion). Les LDG visent à déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC, à fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. Les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion interne. Les LGD sont définies par l'autorité territoriale après avis du comité technique. Elles s'appliqueront en vue des décisions individuelles prises à compter du 01/01/2021.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'établissement des LDG.

4 – EMPLOIS SAISONNIERS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'embauche de jeunes en contrats saisonniers cet été notamment pour l'entretien des espaces verts.

Après en avoir pris connaissance, et délibéré la proposition n'est pas retenue en raison des finances de la commune qui ne le permettent pas et de l'encadrement non programmé à l'avance : le Conseil Municipal s'étant prononcé à 12 abstentions et 3 voix pour, pour l'emploi de jeunes en contrats saisonniers.

Un planning sera mis en place par Georges Gros pour l'organisation de l'arrosage par les élus, et un appel sera lancé aux habitants de la commune.

5 – REVISION DES BAUX RURAUX

Thierry MOISAN informe le Conseil Municipal que certains baux ruraux sont arrivés à échéance et qu'il y a lieu de les renouveler. Un nouveau document a été rédigé, identique pour tous, sans revalorisation pour une durée de 3 ans.

Après en avoir pris connaissance et délibéré le Conseil Municipal donne son accord pour la rédaction des nouveaux baux au nom de Monsieur TOPENOT, Monsieur RIGOT, Madame TROLLIET et Monsieur HAMIDI et autorise Monsieur le Maire et les preneurs à signer ceux-ci.

La délibération est approuvée à 15 voix pour.

Il précise aussi qu'une proposition d'apurement de dette sera prochainement proposée à la SCI Les Broses (Ex TECHNICAL) et qu'un projet de bail est en cours de rédaction. Celui-ci sera présenté prochainement au Conseil Municipal pour validation.

6 – SUBVENTIONS 2021

Monsieur Jean-Jacques RIGOLLET présente au Conseil Municipal le projet d'attribution de subventions aux associations communales et celles en fonction des diverses demandes reçues pour l'année 2021.

Monsieur le Maire demande aux élus membres ou président d'associations de s'abstenir pour ce vote.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal approuve à 10 voix pour et 5 abstentions le tableau présenté dont le montant total attribué s'élève à 3321.48 €.

La délibération comportant le tableau sera annexé est approuvée à 10 voix pour et 5 abstentions.

7 – SUBVENTION ANNUELLE CENTRE SOCIO-CULTUREL

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il faut se prononcer officiellement sur la demande de subvention annuelle dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens demandée par le centre Socio Culturel à hauteur de 4€ par habitant. Il rappelle que ce débat a été abordé lors du CM du 11 février dernier mais que le vote avait été reporté après le vote du budget.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le versement de cette subvention estimée à 2884 € est refusé. Le Conseil Municipal s'est prononcé à 15 voix contre le versement de cette subvention.

8 – RAPPORT DES DECISIONS POUR DEPENSES IMPREVUES

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté n° 2021-16 en date du 06 mai 2021 relative à un virement de crédits en section de fonctionnement permettant de palier à une insuffisance budgétaire au niveau des atténuations de produits :

Section fonctionnement	Article	Montant
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	022 – Dépenses imprévues	- 1911.72
Chapitre 014 – Atténuations de produits	739211 – Attribution de compensation	+ 1911.72

9 – BILAN SONDAGE GARDERIE ET RESTAURATION SCOLAIRE ET PREVISIONS DES SERVICES POUR LA RENTREE 2021

Virginie BERTOUX informe le Conseil Municipal des résultats de l'analyse du sondage qui a été fait auprès des parents concernant la garderie périscolaire et la restauration scolaire. Il en ressort une demande de maintien du service garderie périscolaire et un souhait d'augmentation des amplitudes horaires. Pour la restauration scolaire, le désir de réservation et paiement en ligne est mis en évidence.

La commission finances fait part au Conseil Municipal que le service de garderie périscolaire est déficitaire de 5 940 € depuis sa mise en place soit pour 9 mois.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal valide le maintien du service garderie pour la prochaine rentrée à 15 voix pour. Cependant, l'augmentation de l'amplitude horaire du service garderie périscolaire n'est pas validée. Le Conseil Municipal s'étant prononcé à 4 voix pour, 5 contre et 6 abstentions sur cette augmentation. La mise en place de réservation et paiement en ligne pour la restauration scolaire est reportée ultérieurement.

10 – CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

Virginie Bertoux présente au Conseil Municipal la mise en place officiel du 1^{er} CME qui a eu lieu le 23 avril dernier. Le CME de Parmilieu est composé de 7 enfants très intéressés et motivés qui ont chacun reçu leur écharpe et pin's offert par la municipalité. Depuis cette date, un travail important a été réalisé notamment la réalisation d'une vidéo pour la commémoration du 8 mai, la réalisation d'une BD pour un concours sur le thème de l'environnement. Ils ont validé leur engagement par la signature d'une charte. Ils souhaitent se rencontrer en réunion tous les 15 jours.

Les responsables du CME ont rencontré Monsieur Poulet, adjoint à la mairie de Montalieu-Vercieu afin d'échanger sur le rôle, les missions des élus responsables et les conseils utiles à la tenue d'un CME. Cette rencontre a été précieuse et très appréciée.

Monsieur le Maire au nom du Conseil Municipal adresse ses félicitations aux enfants pour leur investissement et les encourage dans la poursuite de leur travail.

11 – ACHAT FLEURS AUTOMNALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les fleurs automnales doivent être commandées la 1^{ère} quinzaine de juin et souhaite connaître la position du Conseil Municipal à ce sujet.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, il en ressort que cette dépense est inscrite au budget, le Conseil Municipal à 15 voix pour valide la commande des fleurs automnales 2021.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

12 – TRANSFERT COMPETENCE PLU A LA CCBD

Monsieur le Maire apporte au Conseil Municipal les informations complémentaires qu'il a obtenues suite à sa rencontre avec le Président de la CCBD concernant le transfert de compétence PLU.

Ce transfert porte essentiellement sur le document PLU. Les communes garderont la maîtrise des instructions d'urbanisme. La participation financière demandée à la commune de Parmilieu s'élèvera à 3800€/an.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal se prononce à 5 voix contre, 6 abstentions et 4 voix pour ce transfert de compétence.

POINTS D'ACTUALITES

- Un projet d'animation du village a été proposé le 21 juin : En raison de l'indisponibilité de l'animateur et des restrictions sanitaires préfectorales cette animation n'aura pas lieu.
- Les calculatrices sont commandées pour les élèves de CM2 : prévoir la cérémonie de remise.
- Organisation des élections scrutins des 20 et 27 juin 2021 : plan d'installation de salle proposé, nomination de 2 contacts joignables la nuit des scrutins, préparation du planning des personnes pour la tenue du bureau de vote et pour le dépouillement.
- Demande de SPP : utilisation de la cuisine de la salle des fêtes le samedi 26 juin. Avis favorable en raison des levées des restrictions au 09 juin avec cependant des conditions d'utilisation strictes en raison de l'entre 2 tours des élections. À l'heure actuelle, la tenue d'une buvette n'est pas autorisée par la préfecture.
- Recensement de la population reportée en janvier 2022 : nécessité de nommer un coordonnateur communal avant le 30 juin. Aucun volontaire dans l'assemblée. Réflexion dans les jours à venir sur la possibilité de nomination d'un agent.
- Installation prochaine d'un container cartons d'emballage au tri sélectif vers l'école. Remarque reçue sur la propreté des lieux non respectée et demande de déplacement éventuel de ce lieu. M. le maire informe le conseil que cela représente un coût pour la commune et qu'il faudra le prendre en compte.

- Serverin : le projet de démolition est en pause et le précédent projet est suspendu par la CCBD. Visite des lieux et réunion d'un comité prévue le jeudi 15 juin pour un travail de réflexion sur le devenir de ces bâtiments.
- Information du départ d'un agent au service des écoles en mai et un second agent qui ne souhaite pas renouveler son contrat en septembre : création de postes prévus et réaménagement des agents restants en poste à étudier.
- Remerciements adressés au Sou Des Ecoles pour l'achat de la table de ping-pong destinée aux enfants à l'école.
- Clés bâtiments communaux : les élus doivent se manifester sur la possession de certaines clés.

QUESTIONS DIVERSES

- Un incendie est survenu dernièrement dans une maison à la Montagne. L'intervention d'un chien est soulignée ce qui a permis de sauver la vie aux 2 personnes y résidant
- Les 2 bancs en pierre enlevés sur le terrain derrière la poste seront-ils remplacés ? Oui projet en cours.
- Un frigo est à remplacer à la cantine scolaire : Des devis seront demandés.
- Un rappel est fait sur la communication entre élus : certaines commissions et élus ne respectent pas ce qui a été demandé lors d'un précédent conseil.
- Quel est le devenir des pièces qui étaient occupées par l'association ACCP (Association des Casses de Congélateur de Parmilieu) ? Une réflexion est à prévoir et une idée est soumise.
- Projet de formations pour habilitation électrique des élus : inscriptions des élus intéressés reçues. Le personnel va recevoir prochainement une formation SST : inscriptions des élus intéressés reçues pour compléter le groupe.

Séance levée à 21h47

ERRATUM dans le Compte rendu de séance du 27 mars 2021 :

Un grand nombre d'outils de carriers mais aussi de manuels, de vieux documents, d'objets anciens sont conservés chez un administré mais doivent être restitués à la mairie. Une solution est à prévoir. Monsieur le Maire répond qu'une réflexion de stockage, d'exposition sera étudiée. Ce patrimoine est très important.

Remplacé par

Un administré de la commune possède une grande collection d'outils de carriers, de manuels, d'anciens documents et objets divers et souhaite en faire don à la commune afin que cet immense patrimoine soit conservé à Parmilieu. Monsieur le Maire répond qu'une réflexion de stockage, d'exposition sera étudiée car ce patrimoine est évidemment très précieux.

Avec toutes nos excuses à la personne concernée.

